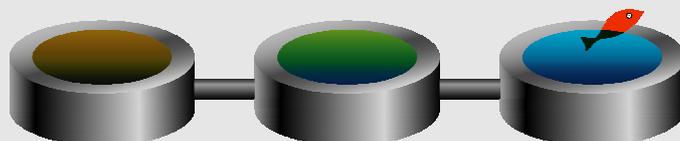


Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES FACTURES	6
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	7
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	7
■	GLOSSAIRE	10
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	11
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	11
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – GENAC-BIGNAC	13
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCILLAC LANVILLE.....	14
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE ROUILLAC ET SAINT CYBARDEAUX – ROUILLACAIS-	15
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE DOUZAT - ROUILLACAIS	16
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ROUILLAC	17
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VAUX ROUILLAC	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION	20
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	23
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	23
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE	25
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	25
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	25
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	27
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	27
■	ETAT DE LA DETTE.....	27
■	AMORTISSEMENTS REALISES	28
■	RECAPITULATIF DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS	28
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	29
■	PRIX GLOBAL : GENAC BIGNAC	30
■	PRIX GLOBAL : MARCILLAC-LANVILLE.....	31
■	PRIX GLOBAL : ROUILLAC	32
■	PRIX GLOBAL : SAINT CYBARDEAUX	33
■	PRIX GLOBAL : DOUZAT.....	34
■	PRIX GLOBAL : ROUILLAC	35
■	PRIX GLOBAL : VAUX-ROUILLAC	36

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes du ROUILLACAIS regroupe les communes de ANVILLE, AUGÉ SAINT MEDARD, BONNEVILLE, COURBILLAC, DOUZAT, ECHALLAT, GENAC BIGNAC, GOURVILLE, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, MONTIGNE, ROUILLAC, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT CYBARDEAUX, SAINT GENIS D'HIERSAC et VAUX-ROUILLAC.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : ANVILLE, AUGÉ SAINT MEDARD, BONNEVILLE, COURBILLAC, DOUZAT, ECHALLAT, GENAC, GENAC BIGNAC, GOURVILLE, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, MONTIGNE, ROUILLAC, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT CYBARDEAUX, SAINT GENIS D'HIERSAC et VAUX-ROUILLAC.

La compétence d'assainissement collectif est découpée en 5 services :

- Genac Bignac
- Marcillac - Lanville
- Rouillacais (Commune de St Cybardeaux, Douzat et Rouillac pour partie) nommé ci-après « Rouillacais »
- Rouillac
- Vaux-Rouillac

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Ces services sont exploités de la façon suivante :

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Rouillac	704	affermage	SAUR.	31/12/2017
			SAUR	31/12/2022

• Services en régie

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Genac Bignac	167	régie avec une prestation de services	SAUR	31/01/2022
Marcillac - Lanville	213	régie avec une prestation de services	VEOLIA EAU - CGE	31/12/2019
Rouillacais	472	régie avec une prestation de services	SAUR	31/12/2019
Vaux-Rouillac	142	régie	-	-

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

- *Contrats d'affermage*

Rouillac

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collectif
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration
-----------------------	---

- *Régie avec prestations de service*

Genac-Bignac

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collectif
Entretien	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

Marcillac Lanville

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Entretien	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

Rouillacais –

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

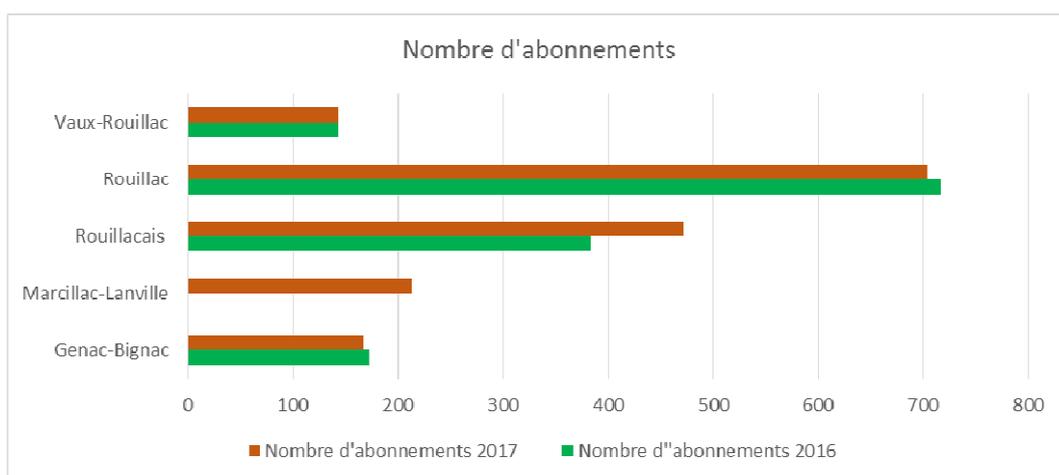
■ CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

Rouillacais

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export / Déversement réseau	Permanent	Rouillac	01/01/2006	12

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Service	Nombre d'abonnements 2016	Nombre d'abonnements 2017	Variation
Genac-Bignac	172	167	-2,99%
Marcillac-Lanville	NC	213	-
Rouillacais	383	472	18,86%
Rouillac	716	704	-1,70%
Vaux-Rouillac	142	142	0,00%
Global	1 413	1 698	16,78%



- *Dont pour le Rouillacais*

Abonnés de l'entité tarifaire de Rouillac et Saint Cybardeaux

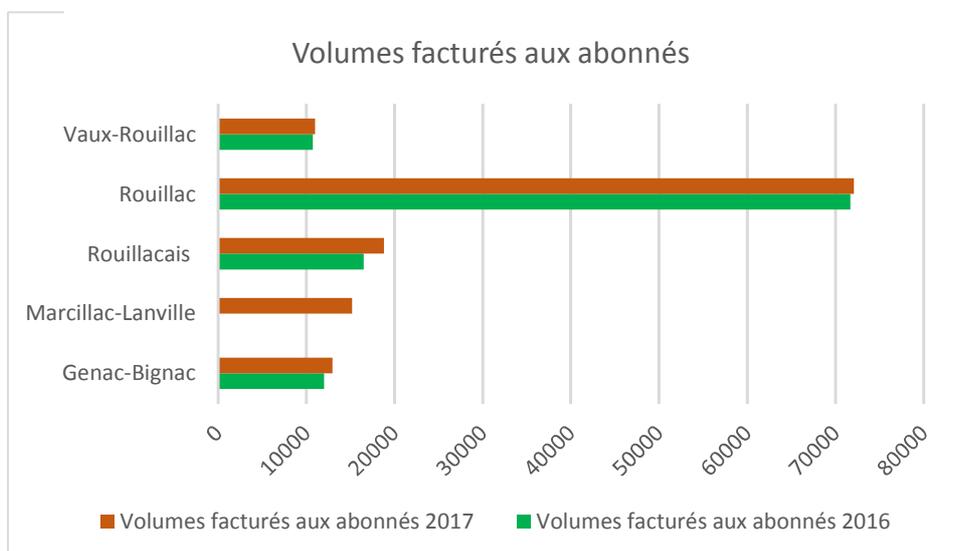
ROUILLAC	83
SAINT CYBARDEAUX	238
Total des abonnés	321

Abonnés de l'entité tarifaire de Douzat

DOUZAT	151
Total des abonnés	151

■ **VOLUMES FACTURES**

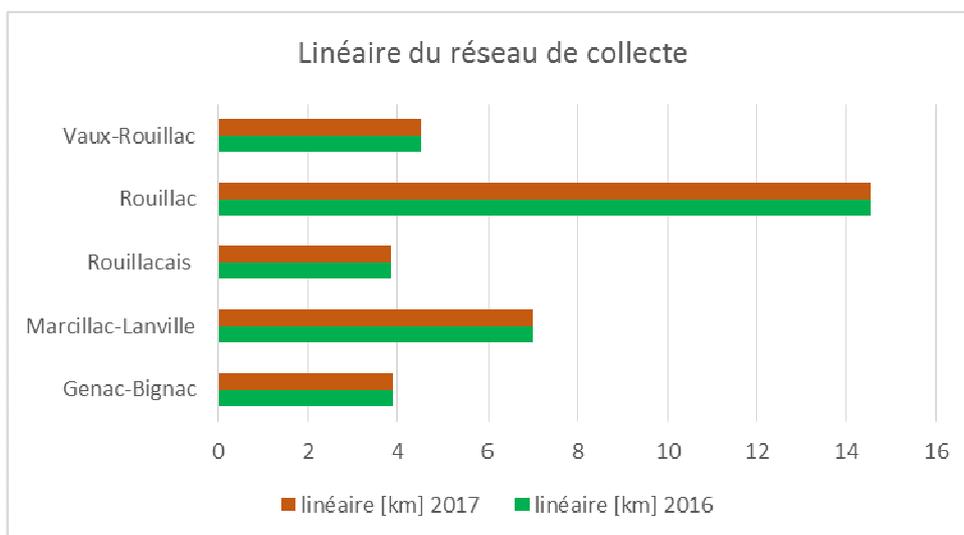
Service	Volumes facturés aux abonnés 2016	Volumes facturés aux abonnés 2017	Variation
Genac-Bignac	12018	12953	7,78%
Marcillac-Lanville	NC	15194	-
Rouillacais	16497	18815	14,05%
Rouillac	71678	72082	0,56%
Vaux-Rouillac	10753	10990	2,20%
Global	110 946	130 034	17,20%



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Service	linéaire [km] 2016	linéaire [km] 2017	Variation
Genac-Bignac	3,88	3,88	0,00%
Marcillac-Lanville	7	7	0,00%
Rouillacais	3,85	3,85	0,00%
Rouillac	14,563	14,561	-
Vaux-Rouillac	4,53	4,53	0,00%
Global	33,82	33,82	-0,01%



■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Genac-Bignac

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : GENAC

Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	21 kg/j	31,5 kg/j	31,5 kg/j	3,85 kg/j	1,4 kg/j	52,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Autorisation du 20/11/1987
 Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Nods

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	30
DCO	1	90
MES	1	40

Marcillac Lanville

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
 Commune d'implantation : MARCILLAC-LANVILLE
 Capacité nominale : 450 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	67,5 kg/j	27 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Autorisation du 17/05/1984
 Milieu récepteur du rejet : Fossé puis "Auge"

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

Rouillacais

Douzat

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration de Douzat

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : DOUZAT

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	24 kg/j	60 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 27/06/2014

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Rouillac

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ROUILLAC AVANT 2016

Lieu-dit : Route d'Angouleme

Capacité nominale : 3 500 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES		NKj	Pt	Débit
Capacité	210 kg/j	315 kg/j	255 kg/j		52 kg/j	12 kg/j	525 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70			50
DCO	12	125	ou	75			250
MES	12	35	ou	90			85

- Déclaration du 06/02/2009

Milieu récepteur du rejet : La Nouère

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	et	93	et		50
DCO	12	90	et	96	et		250
MES	12	30	et	96	et		85
NKj	4	10					
NGL	4	20					
Pt	4	2					

Vaux Rouillac

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique
Commune d'implantation : VAUX-ROUILLAC
Lieu-dit : LE BOURG
Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	21 kg/j	42 kg/j	31,5 kg/j	5,25 kg/j	1,4 kg/j	140 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 14/09/2015
Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	40
Pt	1	30

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO : Demande chimique en oxygène.
MES : Matières en suspension.
NKj : Azote Kjeldhal.
NGL : Azote global.
Pt : Phosphore total.
TMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Service	Date de la délibération	Objet
Genac Bignac	25/11/2011	Tarifs du service d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2012
Rouillacais- Entité tarifaire St Cybardeaux-Rouillac	15/09/2014	Maintien du tarifs du service assainissement applicable au 1er janvier 2015
Rouillacais- Entité tarifaire Douzat	22/06/2015	Service Assainissement collectif sur le bourg de DOUZAT
Rouillac	29/08/2016	Tarif redevance assainissement à compter du 1er janvier 2017
Vaux Rouillac	17/03/2011	Tarif du service d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2011

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Affermage

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Régie avec prestation de service

Rémunération des prestataires

Les rémunérations des sociétés SAUR et VEOLIA sont calculées conformément aux contrats de prestations de service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- *Le prix de service comprend :*
 - Une partie fixe ou abonnement
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2450	0,2500

Fiches Tarifs par entité tarifaire

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Genac-Bignac**

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	84,60	84,60	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,06	1,06	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

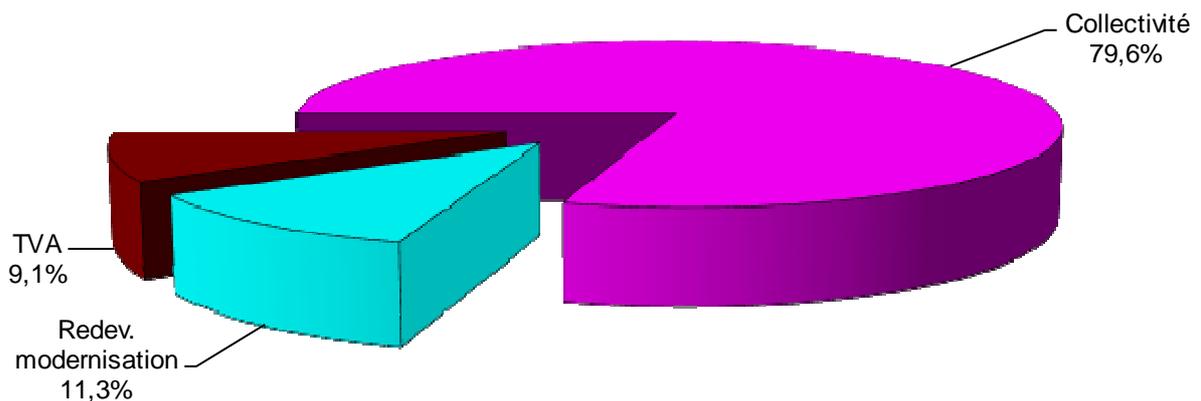
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	211,80	211,80	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	24,12	24,18	+0,25 %
Total [€ TTC]	265,32	265,98	+0,25 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,22 €/m³
 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Marcillac Lanville**

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	73,66	73,66	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8475	0,8475	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	0,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

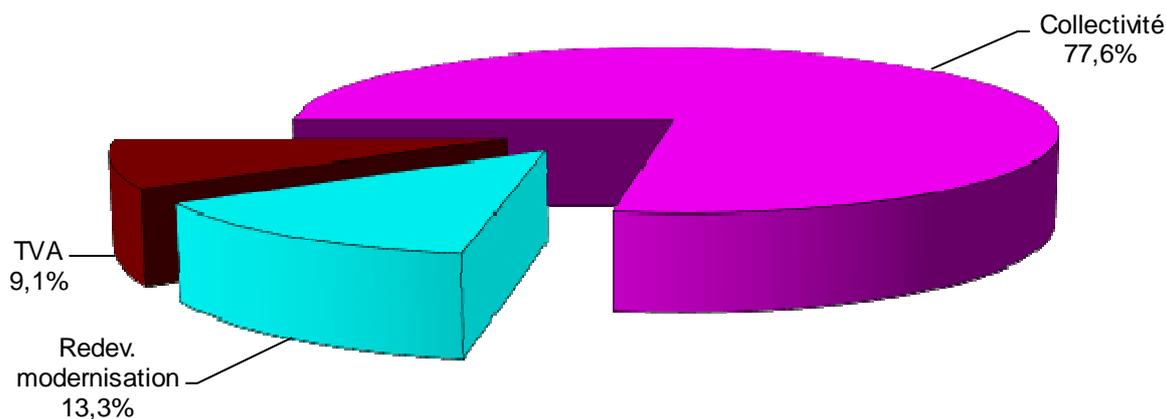
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	175,36	175,36	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	0,00	20,54	
Total [€ TTC]	204,76	225,90	+10,32 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

1,88 €/m³
 0,0019 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE ROUILLAC ET SAINT CYBARDEAUX – Rouillacais-

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,06	59,06	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,7161	1,7161	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

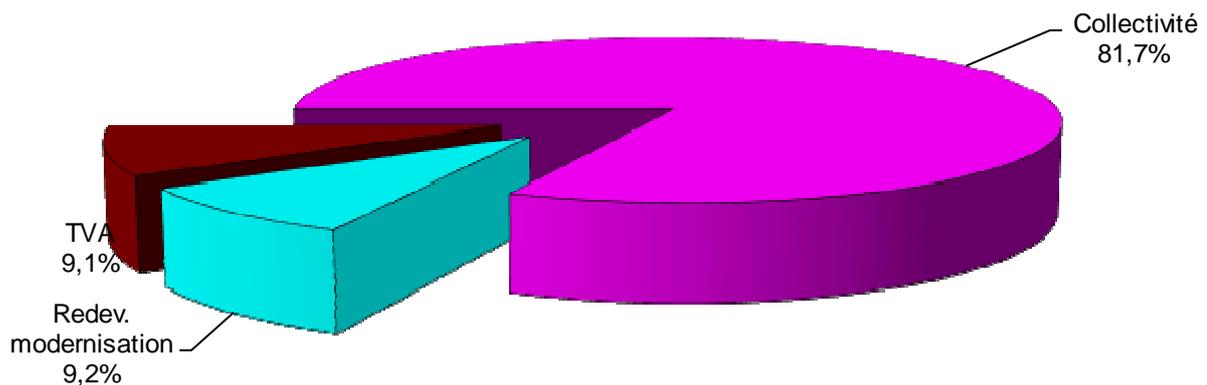
- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	264,99	264,99	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	29,44	29,50	+0,20 %
Total [€ TTC]	323,83	324,49	+0,20 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,70 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE DOUZAT - Rouillacais

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,45	45,45	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,91	1,91	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

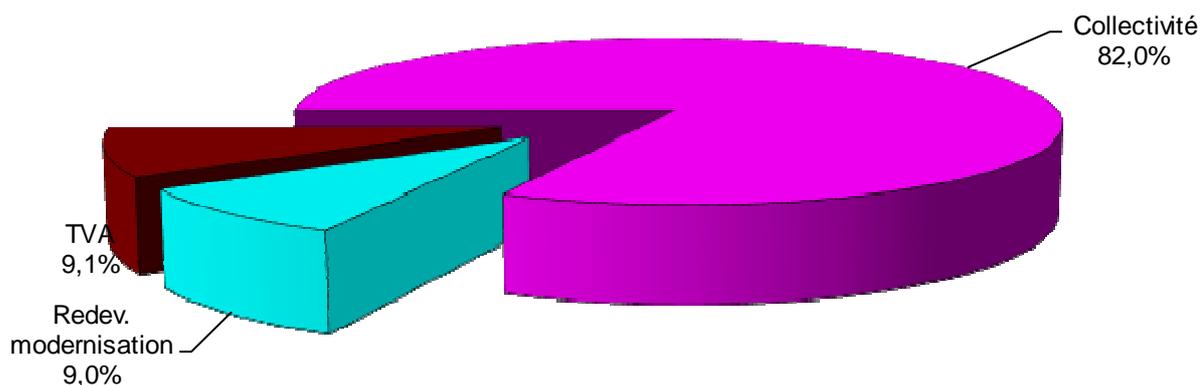
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	274,65	274,65	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,41	30,47	+0,20 %
Total [€ TTC]	334,46	335,12	+0,20 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,79 €/m³
 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Rouillac

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,09	34,00	- 0,26 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,103	1,080	- 2,09%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,95	0,95	
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

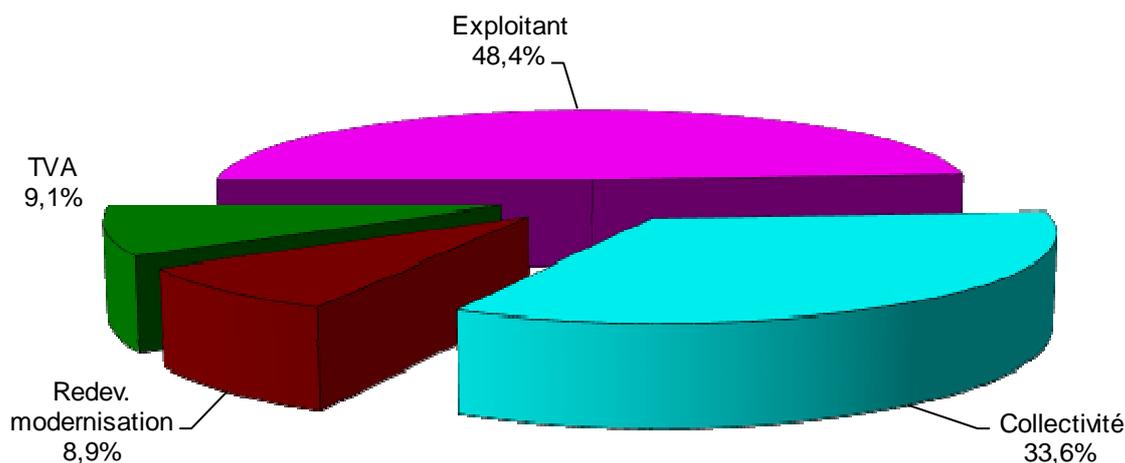
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	166,45	163,60	-1,71%
Collectivité	114,00	114,00	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,99	30,76	-0,74 %
Total [€ TTC]	340,84	338,36	-0,73 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,52 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,82 €/m³
 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Vaux Rouillac

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	80,00	80,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,00	2,00	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	0,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

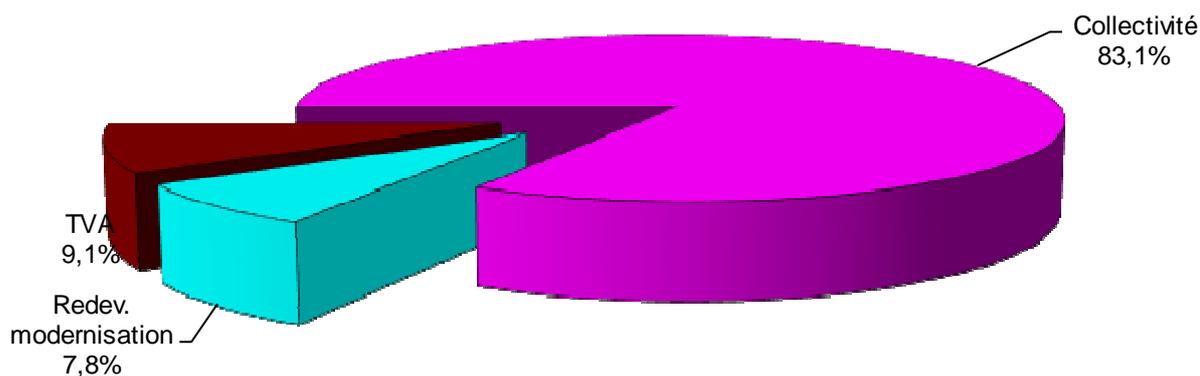
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	320,00	320,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	0,00	35,00	
Total [€ TTC]	349,40	385,00	+10,19 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

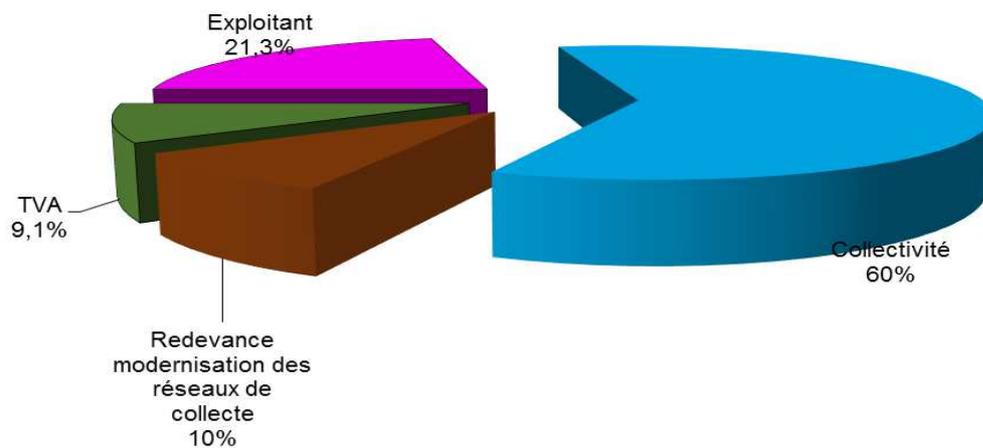
3,21 €/m³
 0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



Service	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC)
Genac-Bignac	0,00	211,80	30,00	24,18	265,98	167	2,22
Marcillac-Lanville	0,00	175,36	30,00	20,54	225,90	213	1,88
Rouillacais (Douzat-)	0,00	274,65	30,00	30,47	335,12	151	2,79
Rouillacais (St Cybardeaux-Rouillac en partie)	0,00	264,99	30,00	29,50	324,49	321	2,70
Rouillac	163,60	114,00	30,00	30,76	338,36	704	2,82
Vaux Rouillac	0,00	320,00	30,00	35,00	385,00	142	3,21
Total	67,83	191,37	30,00	28,92	318,12	1698	2,65

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Genac-Bignac*

Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	30 099,00 €	28 731,38 €	-4,54 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	30 099,00 €	28 731,38 €	-4,54 %

- *Marcillac Lanville*

Recettes de la collectivité

	2017
Recettes liées à la facturation des abonnés	
Redevances eaux usées domestiques	28 500 €
Total recettes liées à la facturation des abonnés	28 500 €

Remarque : Le montant des recettes liées à la facturation est un montant calculé à partir du nombre des abonnées et du volume facturé, multiplié par le prix de l'abonnement pour le premier et, par le prix au m3 pour le second.

- *Rouillacais*

Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	42 640,60 €	44 645,94 €	+4,70 %
dont abonnements	10 776,63 €	11 624,00 €	+7,86 %
Régularisations (+/-)	- 1 591,36 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	41 049,24 €	44 645,94 €	+8,76 %

- Rouillac

Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	63 792,80 €	66 259,99 €	+3,87 %
Régularisations (+/-)	- 3 178,00 €	- 3 219,59 €	-1,31 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	60 614,80 €	63 040,40 €	+4,00 %

Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	100 447,43 €	101 338,03 €	+0,89 %
dont abonnements	24 281,56 €	24 418,49 €	+0,56 %
Régularisations (+/-)	- 1 337,93 €	- 28,90 €	+97,84 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	99 109,50 €	101 309,13 €	+2,22 %

- Vaux Rouillac

Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	33 066,00 €	33 660,00 €	+1,80%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	33 066,00 €	33 660,00 €	+1,80%

- Synthèse des Recettes de facturation de la collectivité

	Service	recettes facturation collectivité 2017
Régie	Genac-Bignac	28 731,38 €
	Marcillac-Lanville	25 768,30 €
	Rouillacais	44 645,94 €
	Vaux-Rouillac	33 660,00 €
Affermage	Rouillac	63 040,40 €
	Global	195 846,02 €

- Synthèse des Recettes de facturation de la collectivité

Service	recettes facturation 2016	recettes facturation 2017
Rouillac	99 109,50 €	101 309,13 €
Global	99 109,50 €	101 309,13 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL		120

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

- *Récapitulatif par service*

Services	Nombre de points
Genac-Bignac	120
Marcillac-Lanville (données 2014)	81
Rouillacais (Douzat-St Cybardeaux-Rouillac en partie)	85
Rouillac	110
Vaux-Rouillac	100
GLOBAL (moyenne)	99

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le territoire*

Le taux global de conformité de la collecte par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes ou non-conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Taux de conformité pour le territoire*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme ou non-conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le territoire*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 25,8 %.

Les stations d'épuration de Marcillac Lanville et de Rouillac ne sont pas conformes.

- Pour la lagune de Marcillac Lanville, il s'agit d'un dépassement en MES le 2 août 2017 : 190mg/l au lieu de 150mg/l
- Pour la station de Rouillac, il s'agit de **4 dépassements (sur 12 bilans) du seuil de rendement sur la DCO : 4 valeurs entre 94,8% et 96% au lieu de 96%**. Tous les autres paramètres, y compris sur la concentration DCO en sortie de station sont conformes

Tableau récapitulatif des stations d'épuration et des conformités

STEP	Type	EH	Conformités		
			Collecte	Equipements	Performance
Douzat	FP	400	1	1	1
Genac	LB	350	1	1	1
Marcillac Lanville	LN	450	1	1	0
Rouillac	BA	2850	1	1	0
Vaux-Rouillac	LN	400	1	1	1
Moyenne pondérée des conformités		4450	100	100,0	25,8

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2017.

■ ETAT DE LA DETTE

- *Genac Bignac*

Pas d'emprunts en cours

- *Marcillac Lanville*

Pas d'emprunts en cours

- *Rouillacais*

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	671 276,00 €	652 995,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	38 362,00 €	38 363,08 €
dont en intérêts	20 453,00 €	19 982,37 €
dont en capital	17 909,00 €	18 380,71 €

- *Rouillac*

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	195 833,29 €	179 166,61 €
Remboursements au cours de l'exercice	23 534,80 €	22 979,80 €
dont en intérêts	6 868,12 €	6 313,12 €
dont en capital	16 666,68 €	16 666,68 €

- *Vaux Rouillac*

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	213 840,43 €	117 513,15 €
Remboursements au cours de l'exercice	12 189,44 €	10 904,64 €
dont en intérêts	4 034,76 €	2 577,36 €
dont en capital	8 154,68 €	8 327,28 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

- *Genac-Bignac*

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	11 815,00 €	11 815,00 €	11 186,00 €	11 185,00 €	11 185,00 €

- *Marcillac Lanville*

	2013	2014	2017
Montant de la dotation aux amortissements	18 810,72 €	19 000,00 €	16 025,00 €

- *Rouillacais*

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	27 492,75 €	27 495,95 €	22 447,00 €	22 383,00 €	44 152,00 €

- *Rouillac*

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	31 630,00 €	31 630,00 €

- *Vaux Rouillac*

	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	13 926,00 €	14 327,00 €	14 128,00 €	14 163,00 €

■ RECAPITULATIF DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS

Service	Encours de la dette au 31/12/2017	Remboursements en Interets en 2017	Remboursements en Capital en 2017	Remboursement Total en 2017	Amortissements 2017
Genac-Bignac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 185,00 €
Marcillac-Lanville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 025,00 €
Rouillacais	652 995,73 €	19 982,37 €	18 380,71 €	38 363,08 €	44 152,00 €
Rouillac	179 166,61 €	6 313,12 €	16 666,68 €	22 979,80 €	31 630,00 €
Vaux-Rouillac	117 513,15 €	2 577,36 €	8 327,28 €	10 904,64 €	14 163,00 €
Global	949 675,49 €	28 872,85 €	43 374,67 €	72 247,52 €	117 155,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : GENAC BIGNAC**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Nouère, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS – Genac Bignac, Prestation de services du 01/02/2012 avec la société SAUR, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	139,37 € 0,00 €	141,29 € 0,00 €	+1,38 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	159,44 € 211,80 €	159,44 € 211,80 €	0,0 % 000 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	38,40 € 29,40 €	39,60 € 30,00 €	+3,13 % +2,04 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	10,20 € 0,00 €	10,20 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	19,11 € 24,12 €	19,28 € 24,18 €	+0,90% +0,25 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	366,52 € 265,32 €	369,81 € 265,98 €	+0,90 % +0,25 %
TOTAL TTC GLOBAL	631,84 €	635,79 €	+0,63 %

■ **PRIX GLOBAL : MARCILLAC-LANVILLE**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS - Auge, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS – Marcillac Lanville, Prestation de services du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,68 €	+0,40 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	102,67 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	175,36 €	175,36 €	000 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	14,40 €	+20,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	14,98 €	+1,51%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	20,54 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05 €	287,33 €	+1,51 %
pour l'assainissement collectif	204,76 €	225,90 €	+10,32 %
TOTAL TTC GLOBAL	487,81 €	513,23 €	+5,21 %

■ **PRIX GLOBAL : ROUILLAC**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS - Auge, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Rouillacais, Prestation de services avec la société SAUR, Tarif de Rouillac et Saint Cybardeaux – Rouillacais

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,68 €	+0,40 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	102,67 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	264,99 €	264,99 €	0,0 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	14,40 €	+20,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	14,98 €	+1,51%
pour l'assainissement collectif	29,44 €	29,50 €	+0,20 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05 €	287,33 €	+1,51 %
pour l'assainissement collectif	323,83 €	324,49 €	+0,20 %
TOTAL TTC GLOBAL	606,87 €	611,82 €	+0,81 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT CYBARDEAUX**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Nouère, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS -Rouillacais, Prestation de services avec la société SAUR, Tarif de Rouillac et Saint Cybardeaux-

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	139,37 € 0,00 €	141,29 € 0,00 €	+1,38 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	159,44 € 264,99 €	159,44 € 264,99 €	0,0 % 000 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	38,40 € 29,40 €	39,60 € 30,00 €	+3,13 % +2,04 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	10,20 € 0,00 €	10,20 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	19,11 € 29,44 €	19,28 € 29,50 €	+0,90% +020 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	366,52 € 323,83 €	369,81 € 324,49 €	+0,90 % +0,20 %
TOTAL TTC GLOBAL	690,35 €	694,30 €	+0,57 %

■ **PRIX GLOBAL : DOUZAT**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Nouère, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Rouillacais, Prestation de services avec la société SAUR, Tarif de Douzat

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	139,37 € 0,00 €	141,29 € 0,00 €	+1,38 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	159,44 € 274,65 €	159,44 € 274,65 €	0,0 % 000 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	38,40 € 29,40 €	39,60 € 30,00 €	+3,13 % +2,04 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	10,20 € 0,00 €	10,20 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	19,11 € 30,41 €	19,28 € 30,47 €	+0,90% +020 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	366,52 € 334,46 €	369,81 € 335,12 €	+0,90 % +0,20 %
TOTAL TTC GLOBAL	700,97 €	704,92 €	+0,56 %

■ **PRIX GLOBAL : ROUILLAC**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS - Auge, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS-Rouillac, Affermage du 01/01/2018 avec la société SAUR, Tarif de Rouillac –

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,68 €	+0,40 %
de l'assainissement collectif	166,45 €	163,60 €	-171 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	102,67 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	114,40 €	114,00 €	0,40 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	14,40 €	+20,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	14,98 €	+1,51%
pour l'assainissement collectif	30,99 €	30,76 €	+074 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05	287,33	+1,51 %
pour l'assainissement collectif	340,84 €	338,36 €	-0,73 %
TOTAL TTC GLOBAL	623,89 €	625,69 €	+0,29 %

■ **PRIX GLOBAL : VAUX-ROUILLAC**

Eau potable	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS, affermage du 01/01/2007 avec VEOLIA - CGE, Tarif de la Communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes du ROUILLACAIS – Vaux Rouillac, régie, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	119,34 € 0,00 €	121,31 € 0,00 €	+1,65 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	122,08 € 320,00 €	112,23 € 320,00 €	-8,07 % 0,00 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	38,40 € 29,40 €	39,60 € 30,00 €	+3,13 % +2,04 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	0,00 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	15,39 € 0,00 €	15,58 € 35,00 €	+1,21%
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	295,21 € 349,40 €	298,78 € 385,00 €	+1,21 % +10,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	644,61 €	683,78 €	+6,08 %